



Bundeskanzlei
Chancellerie fédérale
Cancelleria federale
Chanzlia federala

Bernard Ayer
Service de coordination
des publications électroniques
de données juridiques



Plan

- **Approche**
- **Buts**
- **Mise en oeuvre**



Approche

- **Pas de garantie sur Internet**
- **60 '000 consultations par jour !**
- **Le Web, la référence de fait**
- **Sécurité juridique**



Buts

- **Authenticité subjective**
- **Modification législative**
- **Didactique**
- **Expérimentation**



Le cahier des charges

- **Basé sur l'existant**
- **Technologie standard**
- **Facilité d'utilisation**
- **Contrôle optionnel**



Les solutions ...

- **Acrobat 4.0 pour l'apposition**
- **Acrobat Reader 4.0 pour le client**
- **PKI standard (SwissKey, BIT ...)**
- **Aspect visuel**
- **Le partenaire définitif n'est pas encore connu.**



Adobe Acrobat - [101.fr-signé.pdf]

Fichier Edition Document Outils Self-Sign Modules externes Affichage Fenêtre ?

Signature numérique de
Bernard Ayer
cn=Bernard Ayer,
ou=Copieur,
o=Chancellerie federale,
c=CH
Date : 2000.05.25
09:12:14 +01'00'
Motif : Le document est
publié.
Berne

Constitution fédérale de la Confédération suisse 101

du 18 avril 1999 (Etat le 26 octobre 1999)

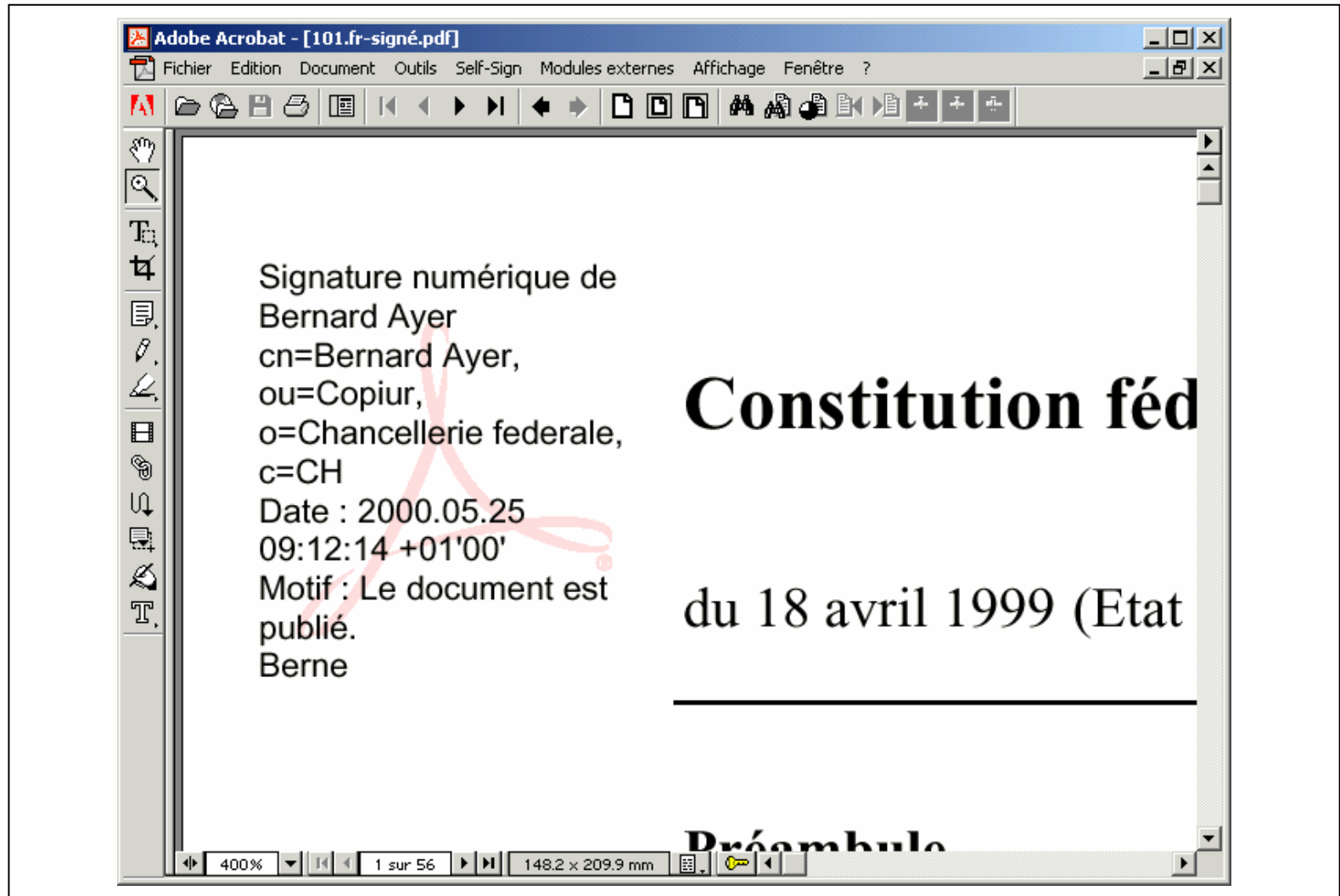
Préambule

Au nom de Dieu Tout-Puissant!
Le peuple et les cantons suisses,
Conscients de leur responsabilité envers la Création,
Résolus à renouveler leur alliance
pour renforcer la liberté, la démocratie, l'indépendance et la paix
dans un esprit de solidarité et d'ouverture au monde,
Déterminés à vivre ensemble leurs diversités
dans le respect de l'autre et l'équité,
Conscients des acquis communs et de leur devoir d'assumer leurs responsabilités
envers les générations futures,
Sachant que seul est libre qui use de sa liberté et que la force de la communauté se
mesure au bien-être du plus faible de ses membres,
Arrêtent la Constitution¹ que voici:

152% 1 sur 56 148.2 x 209.9 mm



Un exemple ...





Adobe Acrobat - [101.fr-signé.pdf]

Fichier Edition Document Outils Self-Sign Modules externes Affichage Fenêtre ?

Sign Vues miniature Annotatio Signatures

Signature1

- Nom : Bernard Ayer
- Date : 25.05.2000 09:12:14
- Lieu : Berne
- Motif : Le document est publié.
- Méthode : Adobe.PPKLite

Constitution fédérale de la Confédération suisse 101

du 18 avril 1999 (Etat le 26 octobre 1999)

Préambule

An nom de Dieu Tout-Puissant!
Le peuple et les cantons suisses,
Conscients de leur responsabilité envers la Création,
Résolus à renouveler leur alliance
pour renforcer la liberté, la démocratie, l'indépendance et la paix
dans un esprit de solidarité et d'ouverture au monde,
Déterminés à vivre ensemble leurs diversités
dans le respect de l'autre et l'équité,
Conscients des acquis communs et de leur devoir d'assumer leurs responsabilités
envers les générations futures,
Sachant que seul est libre qui use de sa liberté et que la force de la communauté se
mesure au bien-être du plus faible de ses membres,
Arrêtent la Constitution* que voici:

Titre premier: Dispositions générales

Art. 1 Confédération suisse
Le peuple suisse et les cantons de Zurich, de Berne, de Lucerne, d'Uri, de Schwyz,
d'Obwald et de Nidwald, de Glaris, de Zoug, de Fribourg, de Soleure, de Bâle-Ville
et de Bâle-Campagne, de Schaffhouse, d'Appenzell Rhodes-Intérieures et d'Appen-
zell Rhodes-Extérieures, de Saint-Gall, des Grisons, d'Argovie, de Thurgovie, du
Tessin, de Vaud, de Valais, de Neuchâtel, de Genève et du Jura forment la Confé-
dération suisse.

Art. 2 But
"La Confédération suisse protège la liberté et les droits du peuple et elle assure
l'indépendance et la sécurité du pays.
"Elle favorise la prospérité commune, le développement durable, la cohésion interne
et la diversité culturelle du pays.
"Elle veille à garantir une égalité des chances aussi grande que possible.

RO 1999 2556; FF 1997 1 1
* Accepté en votation populaire le 18 avril 1999 (ACF du 11 août 1999 - RO 1999 2556 -
et AF de 18.46. 1995 - FF 1997 1 1, 1999 176-5306).

75% 1 sur 56 148.2 x 209.9 mm



Adobe Acrobat - [101.fr-signé.pdf]

Fichier Edition Document Outils Self-Sign Modules externes Affichage Fenêtre ?

Signature numérique de Bernard Ayer
cn=Bernard Ayer
ou=Copieur
o=Chancellerie fédérale,
c=CH
Date : 2000.05.25
09:12:14 +0100
Motif : Le document est publié.
Berne

Constitution fédérale de la Confédération suisse

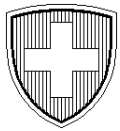
101

du 18 avril 1999 (Etat le 26 octobre 1999)

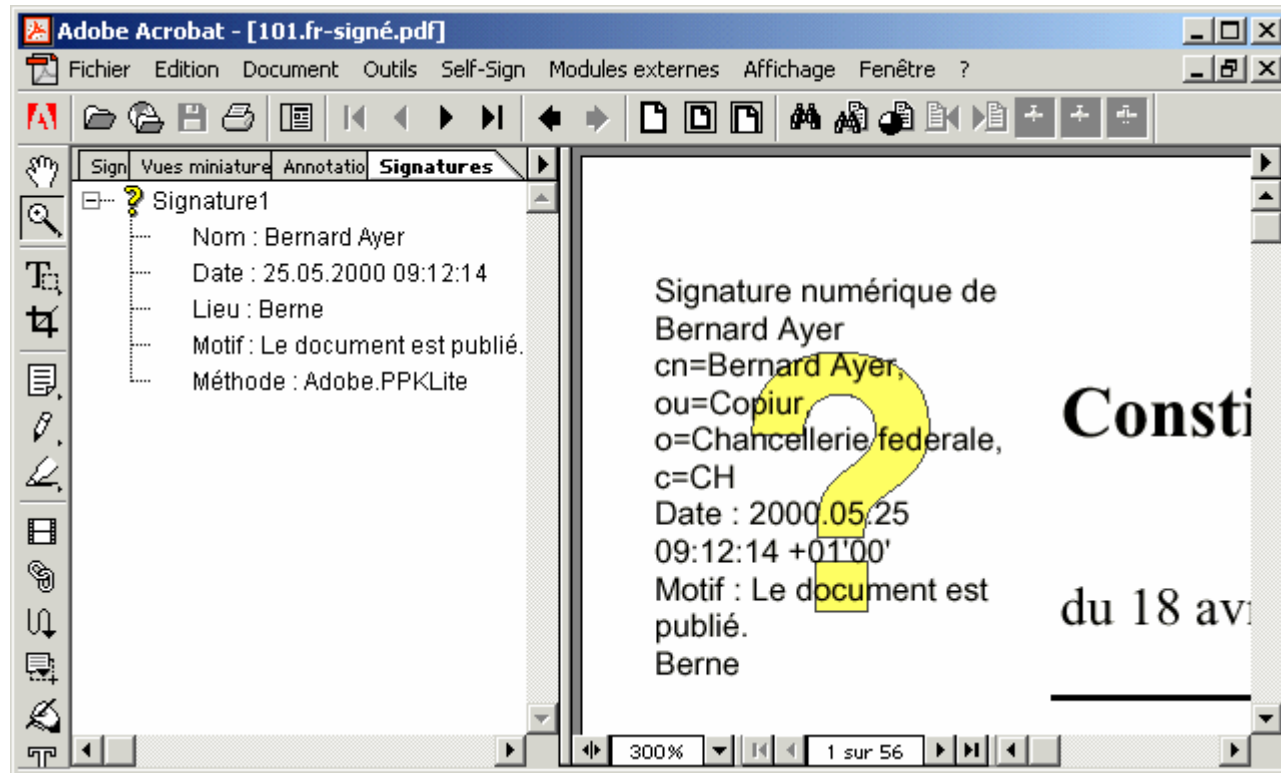
Préambule

Au nom de Dieu Tout-Puissant!
Le peuple et les cantons suisses,
Conscients de leur responsabilité envers la Création,
Résolus à renouveler leur alliance
pour renforcer la liberté, la démocratie, l'indépendance et la paix
dans un esprit de solidarité et d'ouverture au monde,
Déterminés à vivre ensemble leurs diversités
dans le respect de l'autre et l'équité,
Conscients des acquis communs et de leur devoir d'assumer leurs responsabilités
envers les générations futures,
Sachant que seul est libre qui use de sa liberté et que la force de la communauté se
mesure au bien-être du plus faible de ses membres,
Arrêtent la Constitution¹ que voici:

152% 1 sur 56 148.2 x 209.9 mm

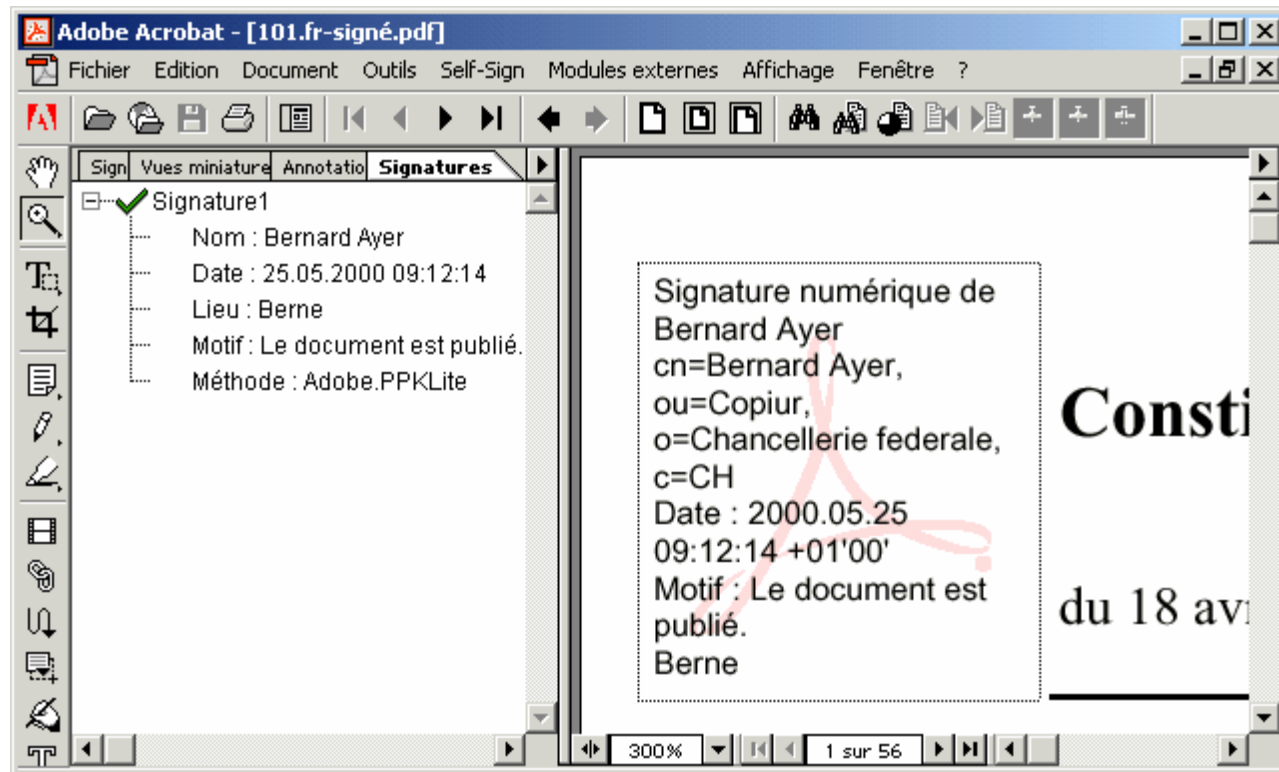


Un exemple ...



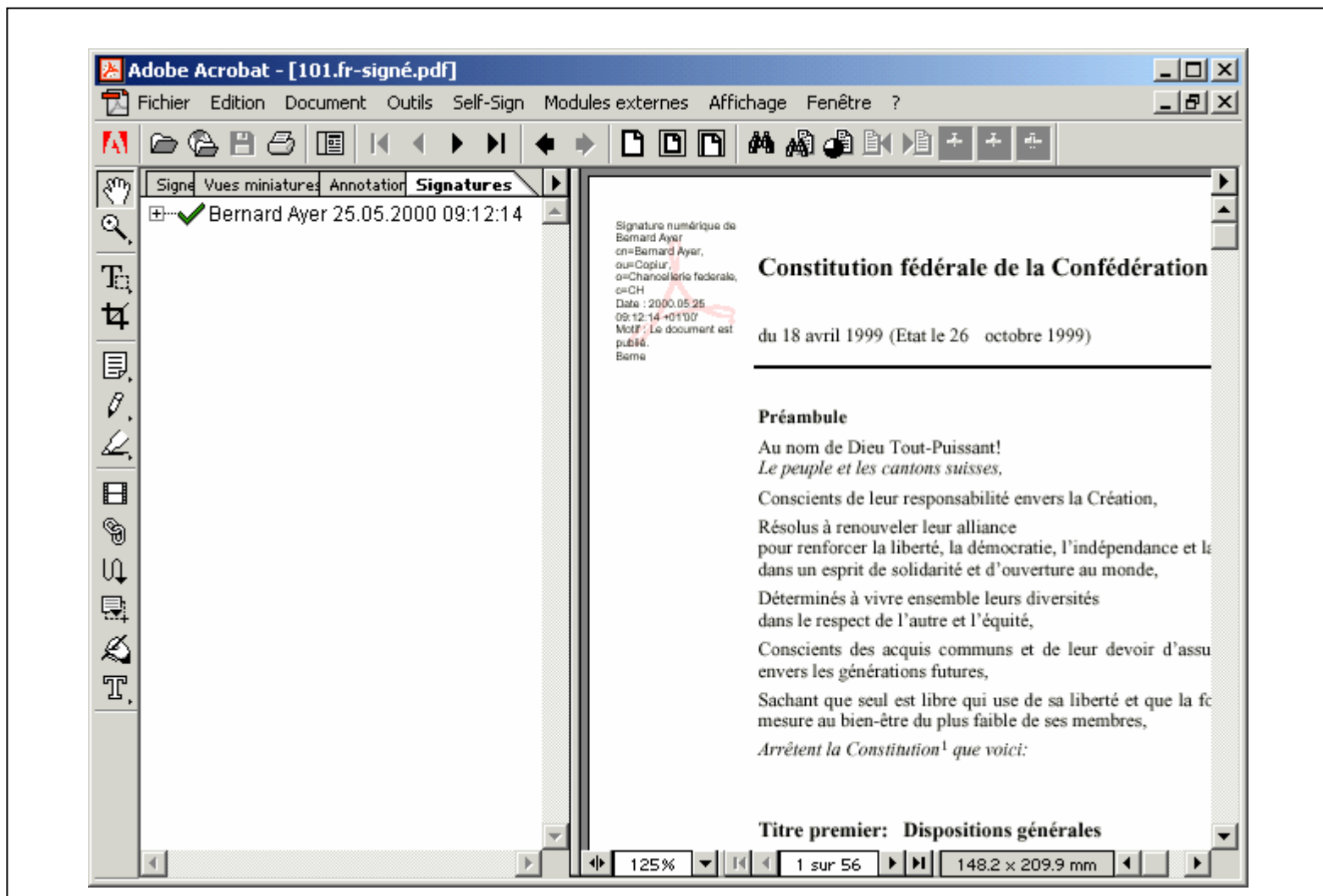


Un exemple ...





Un exemple ...





Conclusion

- **Technologie présente**
- **Espoirs pour 2000**
- **Pas/peu de développement propre**
- **Veille technologique intensive**



**Bundeskanzlei
Chancellerie fédérale
Cancelleria federale
Chanzlia federala**

**Bernard Ayer
Service de coordination
+41 31 323 56 80
Bernard.Ayer@bk.admin.ch**